QUOTIDIEN - 25 CENTIMES

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE : 108, Rue de Paris
PARIS : 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

VENDREDI 1er MARS 1935

BUREAUX : ROUBAIX : 45, rue de la Gare, 48 — Téléph. 351-17
TOURCOING : 3, rue Pierre Lefebvre — Téléph. 9-65

DIRECTRICE : Mme Eug. GUILLAUME.

STATISTIQUE

La statistique est une science extrêmement intéressante. On peut même dire que c'est la science par excellence, puisque la grande loi de la Nature — on pourrait même ajouter la Nature tout entière — repose sur la statistique. L'activité des infiniment petites particules qui constituent la matière est, en effet, absolument désordonnée. Leurs mouvements qui jamais ne s'arrêtent et qui sont la source de tous les phénomènes perceptibles à nos sens, se font dans toutes les directions, sans règle apparente. Les effets qui en découlent et qui semblent obéir, eux, à des lois fixes, ne sont pas autre chose que la résultante statistique de ces mouvements.

Evidemment personne n'est de taille à dresser cette statistique et si cette « loi des grands nombres » qui régit le monde sensible est proche de la perfection, il est loin d'en être de même pour la statistique à l'échelle de l'homme, et celle-ci manque tellement d'exactitude qu'on peut lui faire dire à peu près ce qu'on veut.

Elle n'est cependant pas sans utilité pratique et je viens précisément de trouver, sous la plume d'un éminent statisticien, M. le Docteur ICHOK, une étude fort intéressante sur les causes de la mortalité. On se souvient qu'il y a quelques semaines, l'Académie de Médecine était amenée à constater que le problème de la repopulation tenait moins à une augmentation de la natalité qu'à une diminution de la mortalité, et il semble bien que les efforts doivent surtout tendre — non pas à empêcher les gens de mourir, ce qui serait vraiment exagéré — tout au moins à les conserver à l'existence le plus longtemps possible.

GOETHE prétendait que l'homme ne mourait que lorsqu'il y consentait. Au compte du grand poète allemand on ne devrait enterrer que des centenaires, pour le moins. Or il résulte des statistiques qu'entre les deux pôles opposés : la mort naturelle après une vie bien remplie, et la fin brusque et violente (suicide ou accidents), il existe une place immense où figurent les autres causes de décès.

Ainsi, pour l'année 1930, pour 100.000 habitants, on comptait 1.567 décès dont 146 étaient dus à la tuberculose, 148 à des maladies de cœur, 190 à diverses affections des poumons, 96 au cancer, et 196 seulement à la vieillesse, soit un peu plus de 12 %. Ces chiffres montrent bien qu'il ne serait pas inutile de redresser, au point de vue de la médecine et de l'hygiène, les « erreurs » commises au détriment de la protection de l'homme sain ou malade.

Mais la statistique n'a pas seulement cet avantage de démontrer que nous pourrions sans doute être moins pressés de quitter ce bas monde. Elle nous renseigne sur les conséquences des modifications apportées à notre manière de vivre dans ces dernières années. Et ces conséquences sont assez curieuses pour ne s'en tenir qu'à l'activité des tribunaux correctionnels.

Le nombre de condamnations pour coups et blessures qui était de 32.979 en 1921 n'a cessé de croître pour atteindre, en 1930, celui de 42.667. Les condamnations pour vol simple, de 61.882 en 1921 sont descendues à 50.112 en 1930.

On pourrait en conclure que si les mœurs ne se sont pas adoucies et si les méthodes d'action directe ont fait des progrès notables, la moralité publique a gagné en qualité, nos contemporains renonçant de jour en jour à s'accaparer le bien d'autrui.

E. VERMEERSCH.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LA CENTENAIRE DE RAISMES Mme SIDONIE RAUX VIENT DE MOURIR

Mme Vve VERCHIN-RAUX

Hier se sont déroulées à **Raismes** les funérailles de Mme Sidonie Raux, veuve Verchin, née le 22 avril 1834.

L'an dernier nous avions annoncé le centenaire de cette brave femme. A l'époque elle s'opposa à l'organisation d'une cérémonie que ses concitoyens et amis avaient prévue à cette occasion.

Une foule nombreuse suivit la dépouille mortelle de la vénérable femme jusqu'au cimetière.

TERRIBLE NAUFRAGE DE 13 SAUVETEURS

Le canot de sauvetage de Casablanca a été jeté sur les récifs et son équipage a disparu

Le canot de sauvetage « Maréchal Lyautey » s'étant porté au secours d'une barque de pêche espagnole en perdition devant Casablanca par une mer particulièrement démontée a été renversé et rejeté vers les récifs des Roches-Noires.

Des dispositions ont été prises aussitôt pour secourir l'équipage, mais on craint que M. Vidal, pilote-major du port de Casablanca, qui commandait le « Maréchal Lyautey », quatre européens et huit marins indigènes n'aient péri dans la catastrophe.

Les autorités régionales viennent de se porter sur les lieux.

UN AVION DISPARU EN AFRIQUE DU SUD

Il avait à son bord la femme du gouverneur de la Rhodésie du Nord

Un avion, qui avait à son bord Lady Young, femme du gouverneur de la Rhodésie du Nord, a disparu entre Livingstone et Lusaka. Lady Young allait rejoindre son mari dans cette dernière localité.

Deux appareils partis à la recherche de l'avion manquant sont revenus après avoir exploré en vain la région.

LA BANDE MARIANI EN CORRECTIONNELLE

JUGEMENT LE 9 MARS

LES DÉBATS ONT PRIS FIN HIER A MIDI PAR LES PLAIDOIRIES DES DÉFENSEURS DE LEROUX, CASANOVA, PIERRE MARIANI & MANTEI

Les débats sont terminés. L'éloquence est contagieuse : c'est sans doute pourquoi au cours des audiences d'avant-hier et d'hier, elle a pu se donner libre cours huit heures durant.

Les cinq exhortations à la pitié des juges ont-elle neutralisé l'impitoyable réquisitoire ?

Qu'importe !

Le certain est de dégager ce que les débats nous ont appris et ce qu'ils ont laissé dans l'ombre — involontairement.

Rien que nous ne sachions. Mais ce qu'il importait de connaître est demeuré mystérieux.

Il est une série de questions que Me J.-C. Legrand posa au début de l'instruction. Il n'y a pas, lui-même, donné suite.

Il est une autre série de questions qui vient à l'esprit de ceux qui ont connu l'enquête et les débats.

Empressons-nous de dire qu'il ne faut incriminer ni M. THIBAUT, juge d'instruction, ni la Brigade Mobile, ni le Parquet, ni le président des débats, mais qu'on peut à bon droit s'étonner — comme nous l'écrivions déjà hier — qu'on ne connaisse que l'origine apparente de l'affaire et non l'origine initiale et profonde.

Les questions ? Les voilà :

1° Qui a protégé Paul Mariani ?

2° Rossi — qui est le plus intelligent, le plus rusé de la bande — connaît la ramification qui rejoint la bande internationale des voleurs des vingt millions de timbres. Pourquoi n'a-t-on pas sondé profondément ce point important de l'affaire ?

3° Casanova a un rôle mal défini. Seul Rossi l'accuse. Pourquoi ce dissentiment entre ces deux larrons ?

4° Se peut-il que Torre n'ait pu être rejoint et que son rôle a lui aussi soit mal défini ?

5° Pourquoi Pierre Vincenzini n'a pas été recherché, puisqu'il est établi que Rossi eut des rapports étroits avec lui au début de septembre 1934 ?

6° Trois receleurs de timbres ont été condamnés : De Lussatz, à Nice ; le Russe Gessleff, à Paris ; un certain Levy, à Paris également.

Parmi tous ces individus en y ajoutant les as de la bande Mariani, lequel connaît le fil conducteur qui aboutit à la puissante bande.

7° Quel rôle doit-on attribuer au policier Kieffer, de Strasbourg dans le cambriolage du bureau d'Enregistrement de la ville alsacienne ?

C'est dans ces interrogations que réside de toute l'affaire.

Le procès de la bande Mariani n'a fait que l'effleurer. Il s'agissait de la négociation de 300.000 francs de timbres sur une affaire qui porte sur un vol de vingt millions. Où est l'importance de ce procès s'il n'a pour but de révéler l'organisation première ?

Il nous souvient que le 20 septembre 1934, vers 18 h. 30, alors que les six inculpés venaient d'être emmenés à la prison de Loos par la voiture cellulaire, nous regagnions notre journal en compagnie des policiers de la B. M. qui venaient de se débarrasser des vilains oiseaux de proie qu'ils avaient pris dans les mailles d'un filet habilement tendu la veille.

Rue Grande-Chausée, nous avons posé cette question à M. CLAVEL, inspecteur principal au contrôle des recherches de la Sûreté nationale à Paris :

— Lesquels, dans le tas, sont affiliés à la bande internationale que vous recherchez depuis si longtemps ?

M. Clavel eut l'air de considérer notre question comme un modèle de naïveté et nous répondit :

— On ne le saura jamais.

— Pourquoi ?

Le policier parisien nous regarda avec une commisération accrue :

— Parce qu'il y a, dans la bande, des tueurs qui ne pardonnent pas les indiscrétions.

Nous rapportons cette conversation mot à mot, car elle nous a suffisamment impressionné pour que nous en conservions un souvenir exact.

Si nous avions commencé notre article par le récit de cette scène, notre série de questions n'aurait pas sa raison d'être, car ceci explique cela.

Aussi bien il se peut qu'elles demeurent toujours sans réponse encore qu'elles brûlent la langue de tous ceux qui, de loin ou de près, se sont occupés de l'enquête et du procès.

Tant il est vrai que le fond de l'affaire est à Paris et non à Lille.

Il n'empêche que le procès est virtuellement clos avec les derniers appels des avocats lillois à l'indulgence pleine et entière du tribunal.

Demain, le tribunal rendra le jugement de trois affaires Mariani.

Le samedi 9 mars, il rendra le jugement sur l'affaire de recel ou complicité de recel : — au fait, est-ce l'un ou l'autre ? — de timbres fiscaux, sauf à se déclarer incompétent et sauf appel de Mantel et de Pierre Mariani.

Dans l'un ou l'autre de ces deux cas, l'appareil judiciaire se déclanchera à nouveau, sous d'autres cieux et dans une autre juridiction.

Et, dès lors, les Corses inculpés se réfugieront dans le maquis... de la procédure.

Public clairsemé, mais choisi

L'audience commence à 9 h. 30, devant un auditoire clairsemé. L'élément féminin élégant est cependant bien représenté et on se montre du doigt les deux belles amies des deux Corses de Paris : la maîtresse de Casanova, une blonde élancée sobrement vêtue de noir, et la maîtresse de Rossi, jolie brune enveloppée d'un coquet manteau bleu et coiffée d'un ravissant « bibi ».

Dans quelques heures, la pièce sera jouée. Les avocats parisiens, Me J.-C. Legrand, et Me Guyonnet, pressés de rejoindre l'un, San Remo où l'attend l'affaire du faiseur d'or Dunikowski, et l'autre, Paris, ont tellement insisté, mercredi soir, pour placer leurs plaidoiries, que le tribunal a aimablement consenti à les écouter malgré l'heure tardive.

Les cinq thèses

Il restait trois avocats du barreau de Lille à entendre. L'audience d'hier matin était donc une séance de liquidation.

La défense procède toujours d'une tactique particulière. Examinons le système de chacun, les cinq thèses — ce n'est pas un jeu de mots — des cinq avocats. Me J.-C. LEGRAND allégea les charges de Rossi en s'acharnant sur Paul Mariani ; Me GUYONNET s'appliqua à étayer, avec des artifices d'éloquence, l'invraisemblable histoire de l'opération policière, de manière à faire naître le doute dans l'esprit des juges.

Quels vont être les systèmes des avocats lillois ?

Pour Me Albert BOYER-CHAMMARD c'est très simple. Peut-on faire grief à un jeune homme tel que Freddy Leroux, noceur, dépensier, cocaïnomane, donc un être sans volonté, d'avoir subi l'influence néfaste d'un policier qui le tenait à sa merci ?

FRED.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Paul MARIANI attendant la décision de ses juges.

Me BOYER-CHAMMARD invoquant la pitié des juges pour Leroux.

Me F. ROYER argumentant en faveur de Mantel et de Pierre Mariani.

Me Ph. KAH, défenseur de Casanova, lisant un document important.

Les belles amies de CASANOVA et de ROSSI.

L'industrie de la Vannerie souffre aussi de la crise

Un industriel spécialiste du Nord, M. Léon MARCHAL, Maire de Grand-Fort-Philippe, nous déclare : « Tandis que la Belgique livre, les fabricants français regardent »

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

De temps immémorial, les petits artisans vanniers travaillant à domicile furent légion. C'est seulement à la fin du siècle dernier, que l'industrie de la vannerie s'implanta dans notre région.

En effet, en 1893, M. MELINE, homme politique et grand défenseur des doctrines protectionnistes, fit voter par les Chambres des droits de douane élevés, pour permettre de lutter contre l'entrée en France des produits de la vannerie étrangère.

Cette mesure obligea trois importantes maisons belges à venir s'installer chez nous. Ce sont : les Etablissements A. VAN OYE et Cie de Meldegen, qui s'établirent à **Halluin** ; STOURME FRERES de Braine-l'Alleud, à **Caestre** ; LAUNE, également de Braine-l'Alleud, à **Merville**.

Les conséquences d'une grève

A la suite des grèves d'**Halluin**, la Maison A. VAN OYE et Cie décida en 1901 de créer de nouveaux ateliers à **Gravelines - Huttes**, dont M. Léon MARCHAL prit la direction.

Constatant la présence de nombreux enfants et pêcheurs à **Grand-Fort-Philippe**, M. Marchal suggéra dès 1903, à M. Edmond BIERMÉ, gendre de M. Albert VAN OYE, d'aménager une succursale dans cette commune. Cette proposition fut acceptée et en 1906 la nouvelle installation prenait le nom de FABRIQUE E. BIERMÉ-VAN OYE.

M. Léon Marchal devait après la guerre, en 1919, s'installer à son compte dans la même localité. Les Ateliers L. MARCHAL ET FILS sont aujourd'hui les seuls à produire exclusivement de la vannerie. Les autres firmes ont ajouté à leur exploitation la confection de jouets, meubles et objets divers.

Coup d'œil à travers la France

Dans le Département du Nord, la vannerie se fait presque uniquement en atelier.

Les principaux centres de fabrication à travers la France sont :

La Thiérache, avec Origny, Etréaulier. Ailleurs, la confection à domicile est plus fréquente.

Pont, Marly, La Bouteille ; les Ardennes, avec Vouziers et Charleville ; la Lorraine avec Ogevillers et Dongevin ; la Marne avec Fayl-Billot, où se trouva d'ailleurs l'école nationale de vannerie.

Enfin, la Touraine et la Loire possèdent des établissements spécialisés dans la fabrication des caisses pour l'emballages des denrées des halles. Les Vallées du Grand et du Petit Morin produisent plus particulièrement pour Paris des articles de voyage.

L'Osier

L'industrie de la vannerie utilise surtout comme matières premières, l'osier et le rotin, qu'il s'agit de tresser pour obtenir des formes variées à l'infini.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Des jeunes filles occupées à tresser des paniers dans un atelier de GRAND-FORT-PHILIPPE.

Paniers aux formes multiples, bat-meubles, fauteuils, articles de pêche, etc., vont être emballés et expédiés aux quatre coins de notre région.

LE CINÉMA EN RELIEF présenté par M. Lumière

M. Louis LUMIÈRE, l'inventeur du cinéma, vient de présenter sa nouvelle invention concernant le cinéma en relief. L'appareil imaginé par M. Louis LUMIÈRE est fort simple puisqu'il donne une parfaite impression du relief sans avoir recours aux différents groupes d'écrans déjà présentés. On sait que dans le stéréoscope ordinaire la sensation du relief est due à la fusion optique de deux images. Pour que ce phénomène physique énoncé par HOLMANN dès 1857 puisse s'accomplir, il faut que chaque œil ne voie que l'image qui lui correspond, séparation facile obtenue avec les oculaires stéréoscopiques mais d'une réalisation plus compliquée dans le domaine cinématographique. Tout l'effort de M. Louis LUMIÈRE a été de trouver des « filtres » convenables supprimant la fatigue inhérente à la perception des radiations colorées. C'est ainsi qu'il vient de mettre au point un mélange de colorants qui partagent la courbe spectrale.

La constitution rigoureusement rationnelle des lunettes aux verres colorés permet d'obtenir la vision d'images parfaitement lumineuses sans aucune fatigue oculaire. Tels sont les principes initiaux de cette remarquable découverte qui permet d'envisager la réalisation prochaine du cinéma 100 % perspectif sans le concours de lunette.

Notre photo montre M. LUMIÈRE pendant la présentation de son appareil à l'Académie des Sciences.

Voir, en septième page : « LE RÉVEIL DU CINÉMA »

CHASSEURS ALPINS ENSEVELIS SOUS UNE AVALANCHE

Il y aurait quatre morts à déplorer

L'Etat-Major de la 14e Région communique la note suivante :

« Depuis plusieurs jours et en raison des chutes de neige récentes, toutes les sorties en montagne avaient été interdites par l'autorité militaire.

» La nécessité d'évacuer d'urgence un malade du poste avancé de la Turra, aux environs de Modane, avait imposé, cependant, l'envoi depuis Lans-le-Bourg d'un petit détachement de quelques chasseurs alpins munis d'un traîneau pour effectuer cette évacuation.

» En cours de route, le groupe a été surpris par une avalanche descendue brusquement du sommet de la Turra. Des équipes de secours militaires et civiles sont parties immédiatement de Modane et de Lans-le-Bourg munies du matériel nécessaire.

» Les autorités militaires se sont rendues de suite sur les lieux de l'accident ».

D'autre part, suivant des renseignements parvenus à Lyon, l'avalanche descendue brusquement du sommet de la Turra aurait fait plusieurs victimes. On parle de quatre morts. Toutes les dispositions ont été prises par le général commandant la 14e Région pour tenter de sauver les chasseurs alpins ensevelis.

La divette DORGETTE a des exigences coûteuses ; elle n'est qu'un objet de luxe, mais les hommes en raffolent.

L'amour, sous tous ses aspects, tragique, tendre ou vénal s'exprime dans notre prochain beau roman :

LA FEMME DE L'AUTRE

:: :: par Paul ROUGET :: ::